

La situation des ménages vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté

En 2020, l'Office fédéral de la statistique (OFS) dénombrait 722'000 personnes pauvres, soit 8,5% de la population du pays. Il s'agit du nombre de personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à un seuil basé sur le minimum vital de l'aide sociale fixé par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

Mais quelle proportion de la population serait considérée comme pauvre si l'on augmentait légèrement ce seuil de pauvreté ? C'est la question que s'est posée, sur [mandat de Caritas](#), une équipe de recherche de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). En relevant le seuil de pauvreté tel qu'il est utilisé par l'OFS de progressivement 100 francs par mois, 500 francs par mois et enfin au niveau des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, les chercheurs ont montré que les nombres de personnes concernées par la pauvreté augmentait considérablement.

Ainsi, le taux de pauvreté calculé dans le canton de Berne sur la base du seuil défini par l'OFS est de 7,7%. En l'augmentant de 500 francs, le taux de pauvreté atteint 14,4%. Et il monte à 18,3% – près d'un cinquième de la population – en appliquant la limite des prestations complémentaires. Cela signifie qu'une proportion importante de ménages se débattent dans une situation financière difficile tout en se trouvant au-dessus du seuil de pauvreté défini par l'OFS.

Quelles formes de ménage rencontre-t-on dans cette zone de revenu critique, entre le seuil de pauvreté calculé par l'OFS et le seuil des PC ? Il s'agit en grande partie de couples avec enfants, donc de familles « classiques », qui sont dans une situation financière difficile sans avoir droit à l'aide sociale. Les familles monoparentales quant à elles se trouvent fortement surreprésentées sous le seuil de pauvreté de l'OFS.

> Autres éclairages sur notre rubrique [Social >> Pauvreté >> Qualité de vie et pauvreté](#)